© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1998

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

POLICY FRAMEWORK FOR Sustainable Forests

Contents:

Ontario's Forest Broadly defined

Forest Sustainability

Community & Resource Use Sustainability

Strategic Objectives for Community & Resource Use Sustainability

Decision Making

Essential Steps Towards Ecosystem Management

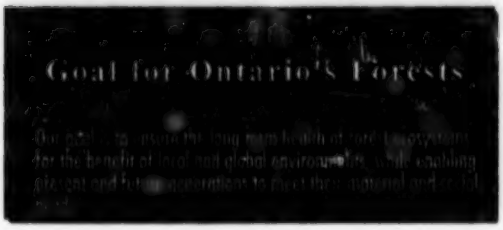

1.0 Goal for Ontario's Forests

Our goal is to ensure the long-term health of our forest ecosystems for the benefit of the local and global environments, while enabling present and future generations to meet their material and social needs.

2.0 Ontario's Forest - Broadly Defined

Forests are all around us. They exist in grand expanses in Northern Ontario, and also in urban areas throughout the province. Ontarians must respect all their trees; urban and rural, planted and wild, seedling and old timber, single and in stands. All the trees in Ontario must be considered as part of the forest if policy is to direct our actions and attentions effectively.

It is crucial, however, that we see forests as ecosystems, not just trees. Forest ecosystems, while dominated by plants called trees, also include shrubs, herbs, mammals, birds, microscopic creatures, soil, air, water, and other components of nature. An encompassing definition that embraces all aspects of forest life is central to the ideas, beliefs, and values of a new forest culture which underpins and supports the directions defined in this policy framework.

3.0 Forest Sustainability

TOP

Sustaining forests is fundamental to sustaining development based on forests. Forest ecosystems must be kept in good condition and criteria for this

100-03831/

condition need to be described and clearly understood by all interests. To achieve sustainability, forest policy must ensure that desired future conditions be defined and direct, that actions taken are compatible with maintaining and restoring this condition.

3.1 Principles for Sustaining Forests

- Maintaining ecological processes is essential for the functioning of the biosphere, and biological diversity must be conserved in the use of forest ecosystems.
- Large, healthy, diverse and productive forests are essential to the environmental, economic, social and cultural well-being of Ontario, both now and in the future.
- Forest practices, including all methods of harvesting must emulate, within the bounds of silvicultural requirements, natural disturbances, and landscape patterns.
- Forest ecosystem types should not be candidates for harvest where this practice threatens or jeopardizes their long-term health and vigour.
- Forest practices must minimize adverse effects on soil, water, remaining vegetation, fish and wildlife habitat, and other values.

3.2 Strategic Objectives for Forest Sustainability

- To ensure that current biological diversity of forests is not significantly changed and, where necessary and practical, is restored.
- To establish and maintain representative, protected forest lands as part of Ontario's natural heritage.
- To manage the forests of Ontario to conserve and enhance the quality of water, air, and soil.

4.0 Community and Resource Use Sustainability

Throughout the province, many communities are located in forests and depend on them for their existence. These communities are important to the social fabric of the province. Forest policy must strive to ensure that local communities, aboriginal communities, and businesses are fully aware of the nature of the surrounding forest and are partners in making decisions regarding their effective use and management.

4.1 Principles for Using Forests

- Long-term viability and sustainability of forest-based communities and businesses are vital. This is second only to the sustainability of forest ecosystems.
- Ontarians have a right to use and enjoy their public forests. They also share a responsibility for forest stewardship.
- All landowners are responsible for managing their forests in an ecologically sound manner, as part of the overall environment.
- Ontarians must respect the rights of forest owners.
- Users must pay for their use of forests in relation to the benefits they receive.

4.2 Strategic Objectives for Community and Resource Use Sustainability

4.2.1 Material Values

- To encourage optimum levels and diversity of employment derived from Ontario's forests while being consistent with all other strategic objectives.
- To be able to supply industrial and consumer wood needs while maintaining forest sustainability.
- To provide for a sustainable harvest of forest-based food, fur and other renewable goods, while maintaining overall forest sustainability.
- To invest sufficiently to maintain forest sustainability.
- To ensure that over time, revenues from forest uses meet investment requirements to maintain forest sustainability.
- To provide for a range of quality tourism opportunities in response to demand, while maintaining forest sustainability.

4.2.2 Social Values

- To protect cultural and spiritual values in Ontario's forests.
- To develop and apply the knowledge and understanding required to achieve forest sustainability.
- To develop the recreational potential of Ontario's forests, consistent with forest sustainability and demand.

5.0

Decision-Making

TOP

For all public forest lands, Ontario must develop and adopt an adaptive approach to policy development and ecosystem management, an approach with a built-in learning process. The adaptive approach involves establishing clear goals and targets and maintaining a monitoring process that measures how well the goals and targets have been achieved. As experience is gained, approaches and policies must be designed and adapted to become more effective.

5.1 Principles for Decision-Making

- Best available science, public involvement, local knowledge, and appropriate inventory must work together to produce effective decisions.
- Consensus-building methods are to be used for forest decision-making.
- Decision makers must be accountable for their actions.
- Policy must account for the differences among Ontario's forest regions.
- Decisions must be made as close to the situation as possible, respect local needs and desires, and be consistent with the provincial direction.
- Forest managers must inform the public of the links among forest ecosystems, objectives, and management tools.
- Public participation in local forest decision-making is essential to ensure that all forest values and users are properly taken into account in ecosystems management.
- Local decision-making must function within the context of the provincial interest. The provincial interest must also be the product of an effective public involvement process.

6.0 Essential Steps Towards Ecosystem Management

TOP

Forest ecosystems are still not well understood, and much of the knowledge to implement ecosystem management must come from real management experiences. In addition, many forest decisions establish long-term patterns that are difficult to reverse or redirect. Management practices must be flexible to allow for new information as it becomes available. While many of the specifics remain to be

developed, there are some fundamental ideas about ecosystem management that provide a solid premise upon which to build.

- Ecosystem boundaries are defined for the primary components.
- Goals and measurable targets for ecosystem conditions are developed.
- Management strategies are designed, implemented and, as necessary, modified to achieve goals and targets.
- Ecosystem conditions are monitored and compared with the goals and targets.

For further information, please contact:

Forest Program Development Section
Forest Management Branch
Natural Resource Management Division
Ontario Ministry of Natural Resources
Roberta Bondar Place
70 Foster Drive, Suite 400
Sault Ste. Marie, Ontario P6A 6V5

Tel: (705) 945-5853
Fax: (705) 945-6605

NOTE: Numbering has been added to the text to facilitate cross-referencing with other forest management policy documents.

TOP

Main Menu | Publications
Feedback - ontforests@webmail.mnr.gov.on.ca

Ontario
This site is maintained by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario.

January, 1998
© 1998 The Queen's Printer

PLAN D'ACTION POUR LA durabilité des forêts

Contenu :

Vue d'ensemble des forêts de l'Ontario

Durabilité des forêts

Durabilité des collectivités et de l'utilisation des ressources

Objectifs stratégiques pour la durabilité des collectivités et de l'utilisation des ressources

Prise de décisions

Étapes essentielles menant à la gestion des écosystèmes

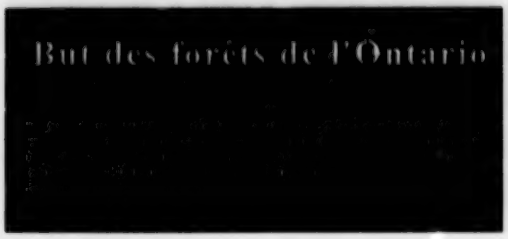

Vue d'ensemble des forêts de l'Ontario

Les forêts sont partout. On en trouve en grand nombre dans le Nord de l'Ontario, mais aussi dans les zones urbaines de la province. Les Ontariens et Ontariennes doivent considérer tous leurs arbres avec respect, qu'ils soient urbains ou ruraux, cultivés ou sauvages, jeunes ou anciens, isolés ou en peuplements. Tous les arbres en Ontario doivent être considérés comme faisant partie de la forêt, pour que la politique oriente efficacement nos actions et notre attention.

Toutefois, il est primordial que nous considérions les forêts comme des écosystèmes, pas seulement des peuplements d'arbres. Les arbres sont les éléments dominants des écosystèmes, mais on y trouve également arbrisseaux, herbes, mammifères, oiseaux, animaux microscopiques, terre, air, eau et autres composantes de la nature. Une définition d'ensemble tenant compte de tous les aspects de la vie d'une forêt est essentielle aux idées, croyances et valeurs d'une nouvelle approche forestière sur laquelle se fondent les orientations du présent plan d'action.

Durabilité des forêts

Le maintien des forêts est primordial au maintien du développement économique fondé sur les forêts. Les écosystèmes forestiers doivent demeurer en bon état. Pour ce faire, des critères doivent être

clairement définis et compris par toutes les parties intéressées. Pour maintenir les forêts, la politique forestière doit définir les conditions futures et assurer que les actions prises soient compatibles au maintien et à la remise en valeur de cet état.

Principes de la durabilité des forêts

- Le maintien des processus écologiques est essentiel au fonctionnement de la biosphère, et la diversité biologique doit être préservée dans l'utilisation des écosystèmes forestiers.
- De grandes forêts diverses, productives et en santé sont essentielles au bien-être environnemental, économique, social et culturel de l'Ontario, à présent et à l'avenir.
- Les techniques forestières, y compris toutes les méthodes de récolte, doivent imiter les perturbations naturelles et le paysage, tout en tenant compte des exigences sylvicoles.
- Les types d'écosytsèmes forestiers ne doivent pas faire l'objet d'une récolte si telle activité menace leur santé et leur vitalité à long terme.
- Les techniques forestières doivent minimiser leurs effets néfastes sur le sol, l'eau, la végétation restante, l'habitat des poissons et de la faune, ainsi que d'autres ressources.

Objectifs stratégiques de la durabilité des forêts

- S'assurer que la diversité biologique actuelle des forêts ne subisse aucun changement important et, dans les cas où cela est nécessaire et pratique, qu'elle soit rétablie.
- Établir et maintenir des terres forestières protégées qui soient représentatives du patrimoine naturel de l'Ontario.
- Gérer les forêts de l'Ontario afin de préserver et mettre en valeur la qualité de l'eau, de l'air et du sol.

Durabilité des collectivités et de l'utilisation des ressources

---

Bon nombre de collectivités de la province habitent dans les forêts et en dépendent économiquement. Ces collectivités sont une composante importante de la structure sociale de la province. La politique forestière doit faire tout son possible pour que les collectivités locales et autochtones, ainsi que les entreprises, prennent conscience de la nature des

forêts environnantes et qu'elles participent ensemble aux décisions concernant l'utilisation et la gestion efficaces des forêts.

Principes de l'utilisation des forêts

- La viabilité et la durabilité à long terme des collectivités et entreprises dépendant des forêts sont vitales. C'est le principe le plus important après la durabilité des écosystèmes forestiers.
- Les Ontariens et Ontariennes ont le droit d'utiliser les forêts publiques et d'en profiter. Ils assument aussi des responsabilités dans la préservation partagée des forêts.
- Tous les propriétaires fonciers ont la responsabilité de gérer leurs forêts de façon écologique, car elles font partie de l'environnement global.
- Les Ontariens et Ontariennes doivent respecter les droits des propriétaires de forêts.
- Les usagers doivent payer pour l'utilisation des forêts, en fonction des avantages qu'ils en retirent.

Objectifs stratégiques pour la durabilité des collectivités et de l'utilisation des ressources

---

Valeurs matérielles

- Encourager le plus grand nombre d'emplois possible et la diversité des emplois découlant des forêts de l'Ontario, tout en respectant tous les autres objectifs stratégiques.
- Approvisionner l'industrie et les consommateurs en bois, tout en maintenant la durabilité des forêts.
- Veiller à la récolte durable d'aliments provenant de la forêt, de peaux et d'autres biens renouvelables, tout en maintenant la durabilité de l'ensemble des forêts.
- Investir suffisamment dans les forêts pour en maintenir la durabilité.
- S'assurer qu'au fil du temps, les revenus provenant de l'utilisation des forêts répondent aux exigences de l'investissement nécessaire au maintien de la durabilité des forêts.
- Aménager une gamme suffisante de possibilités touristiques de qualité pour répondre à la demande, tout en assurant la durabilité des forêts.

Valeurs sociales

- Protéger les valeurs culturelles et spirituelles des forêts de l'Ontario.
- Mettre au point et appliquer les connaissances requises pour assurer la durabilité des forêts.
- Mettre au point et appliquer les connaissances requises pour assurer la durabilité des forêts.

Prise de décisions

En ce qui concerne les terres forestières publiques, l'Ontario doit élaborer et suivre une approche qui puisse s'adapter à l'élaboration des politiques et à la gestion des écosystèmes, une approche dotée d'un processus d'apprentissage. Cette approche exigera l'établissement d'objectifs et de buts précis et la mise en place d'un processus d'évaluation des objectifs et buts pour déterminer leur efficacité. À mesure qu'on acquiert de l'expérience, les approches et politiques devront être conçues et adaptées pour être plus efficaces.

Principes de la prise de décisions

- Pour prendre des décisions efficaces, il faut tenir compte à la fois des meilleures méthodes scientifiques disponibles, de la participation du public, des connaissances locales et de l'inventaire.
- Des méthodes visant un consensus doivent être employées dans les prises de décisions sur les forêts.
- Les décisionnaires doivent être responsables de leurs actions.
- Les politiques doivent tenir compte des différences entre les régions forestières de l'Ontario.
- Dans la mesure du possible, les décisions doivent être prises à l'échelon local, en respectant les demandes et les besoins de la localité et conformément à l'orientation provinciale.
- Les gestionnaires forestiers doivent informer le public des liens existant entre les écosystèmes forestiers, les objectifs et les outils de gestion.
- La participation du public aux décisions locales sur les forêts est essentielle afin que toutes les ressources forestières et tous les usagers soient pris en considération dans la gestion des écosystèmes.
- La prise de décisions locales doit se faire dans un cadre portant sur l'intérêt provincial. L'intérêt provincial doit résulter d'un processus efficace de participation du public.

Étapes essentielles menant à la gestion des écosystèmes

Les écosystèmes forestiers ne sont pas encore très bien compris, et une grande partie des connaissances nécessaires à la gestion des écosystèmes doivent être tirées d'expériences réelles de gestion. De plus, un bon nombre de décisions forestières créent des modèles à long terme qui sont difficilement réversibles ou modifiables.

Les méthodes de gestion doivent être flexibles pour tenir compte de nouvelles données dès qu'elles font leur apparition. Même si beaucoup de détails sont encore à élaborer, il existe déjà des idées fondamentales sur la gestion des écosystèmes qui fournissent une base solide sur laquelle s'appuyer.

- Les limites des écosystèmes sont établies pour les composantes primaires.
- On a élaboré des objectifs et des buts évaluables pour l'établissement des conditions des écosystèmes.
- Les stratégies de gestion sont conçues, mises en vigueur et, le cas échéant, modifiées pour atteindre les objectifs et les buts.
- Les conditions des écosystèmes sont évaluées et comparées aux objectifs et buts.

Pour plus de renseignements :

Section de l'élaboration du programme forestier
Direction de la gestion forestière
Division de la gestion des richesses naturelles
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
Place Roberta Bondar
70, promenade Foster
Bureau 400
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V5
Téléphone : (705) 945-5853
Télécopieur : (705) 945-6667

HAUT

Menu principal | Publications
Commentaires - ontforests@webmail.mnr.gov.on.ca

Ontario

Ce site est entretenu par le Ministère des Richesses naturelles du Gouvernement de l'Ontario.

Janvier 1998
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1998